

Délibération n°D20230057

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

CONCESSION D'AMÉNAGEMENT POUR LE RENOUELEMENT URBAIN DE L'ÎLOT BERGGREN - COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants ;

VU les délibérations du Conseil Municipal des 17/03/2016 et 07/07/2016, relatives à la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain de l'îlot Berggren ;

VU le traité de concession d'aménagement signé le 22/07/2016 avec la SEM URBALYS HABITAT pour une durée de 5 ans ;

VU la délibération du 10/07/2020 autorisant la signature de l'avenant n°1 intervenue le 15/07/2020 prorogeant la concession de 3 ans ;

VU le compte rendu annuel remis par la SEM URBALYS HABITAT le 04/04/2023 à la Collectivité ;

CONSIDÉRANT que par délibération en date du 07/07/2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature du traité de concession pour le renouvellement urbain de l'îlot Berggren avec la SEM URBALYS HABITAT et que la délibération en date du 10/07/2020 a validé sa prorogation pour 3 année par voie d'avenant ;

CONSIDÉRANT que pour rappel, le programme prévisionnel global de la concession prévoit la reconstruction d'au moins 15 logements avec la réalisation d'un espace public permettant d'élargir les rues des Chais et de la Planche sur le quartier de La Madeleine ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et à l'article 16 du traité de concession de travaux et la nature du contrat précité, l'aménageur doit fournir chaque année à la Collectivité territoriale, un compte rendu d'activités portant sur l'année écoulée, joint en annexe et comportant notamment :

- le bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître l'état des réalisations en recettes et en dépenses ainsi que l'estimation des recettes et dépenses à venir ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses restant à réaliser ;
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice ;

CONSIDÉRANT que ces éléments sont repris dans une note synthétique également jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le compte rendu d'activités au 31 décembre 2022 présenté par la SEM URBALYS HABITAT relatif au contrat de concession d'aménagement de l'îlot BERGGREN.

Adopté par 25 voix pour : Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

6 non participation : Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Claude REY, Fatiha BANCAL (pouvoir), Gérald TRAPY, Christian BORDENAVE, Alain BANQUET.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10 MAI 2023

et de l'affichage en date du 10 MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD